

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2023-14(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-trois et le 12 avril, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 28 mars 2023

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 3

Absents : 2

Votants : 3

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présent(e)s : Monsieur Claude BONDIL, Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau (en visioconférence)

Objet : Achat d'un véhicule pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute-Provence

Le Président expose :

Le véhicule de service mobile d'urgence et de réanimation Renault Traffic affecté au centre d'incendie et de secours de Manosque et mis à disposition du centre hospitalier de Manosque doit-être remplacé compte tenu de son kilométrage. Lors de son achat, il a été équipé d'un kit spécifique de rangement sur mesure de façon à pouvoir recevoir l'équipement complet pour les missions qui lui sont confiées.

Afin de réduire le coût de remplacement, il vous est proposé de démonter le kit spécifique et de le remonter sur le véhicule neuf. Par contre, cette opération nécessite l'achat du même type de véhicules.

Une demande de devis a été fait auprès du concessionnaire Renault, pour un modèle Renault Traffic. Leur offre est à 28 317,63€ HT.

Les règles applicables aux achats de moins de 40 000€ HT ont trois exigences :

- Choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin ;
- Respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics ;
- Ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin.

Il vous est proposé d'acquérir un Renault trafic pour un montant de 28 317,63€ HT.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer et d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette acquisition et régler les dépenses afférentes.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL



Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230412-B-2023-14-FIN-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023